

Je vous accuse, Bertrand Delanoé, de discrimination religieuse

Monsieur le Maire de Paris,

En tant que citoyenne française attachée à l'égalité des droits de chacun, je suis scandalisée que vous agissiez, en tant qu'élu, selon le principe antirépublicain du « deux poids-deux mesures », et que vous pratiquiez une discrimination religieuse, que rien ne peut justifier. En effet vous avez fait interdire la messe de clôture en plein air du pèlerinage Chartres-Paris, qui devait se tenir le dimanche 1er juin, à Montmartre. Par contre, vous laissez des musulmans confisquer des rues entières chaque vendredi pour la prière.

Comparons les deux événements : la messe catholique, qui n'a lieu qu'une fois l'an, se serait tenue dans un lieu qui n'aurait pas gêné la circulation des véhicules et très peu celle des piétons ; les prières musulmanes, qui ont lieu 52 fois par an, se tiennent sur la chaussée et les trottoirs, et constituent une gêne puisqu'elles interdisent la circulation des véhicules et rendent difficile (quand elles n'empêchent pas) celle des piétons.

Pour justifier cette décision, vous chargez le Chef du Cabinet de la Mairie de Paris, Thomas San Marco, de rappeler la loi (message retranscrit sur le forum catholique) : « la liberté de culte, garantie par la Constitution, s'exerce dans des lieux de culte. Elle ne comprend pas le droit de célébrer un culte dans un espace public, qui est soumis à autorisation ... La Ville a interdit l'utilisation privée d'un square, comme elle en a parfaitement le droit en tant que propriétaire de cet espace. »

C'est là la loi, en effet ! Vous ne pouvez mieux la définir ! On est donc en droit de vous demander pourquoi vous ne la

faites pas appliquer chaque vendredi, la Ville étant propriétaire des rues du XVIII^e arrondissement ! Mais c'est un autre problème...

En tout état de cause, puisque vous consentez -qui ne dit mot consent, en effet !- à ce que l'espace public devienne lieu de culte musulman chaque semaine, vous vous deviez AU MOINS d'accorder à la Fraternité Saint Pie X l'autorisation de célébrer sa messe annuelle traditionnelle.

En effet ne pas accorder aux catholiques ce que vous laissez les musulmans s'octroyer, c'est de toute évidence discriminatoire. Ou alors il vous faut assurer le respect scrupuleux de la laïcité partout et par tous (ce qui n'est pas le cas !)